

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Qui sommes-nous ?

Maqraât Oulat Alalbab

Institut « Les doués d'intelligence », fondé en juin 2022 et

dirigé par la moualima Oum Souhayb حفظها الله

Il est basé exclusivement sur l'enseignement des sciences du Qur'an.

Nous proposons des cours de tajwid, de correction de tilawa et d'apprentissage du Qur'an.

Deux programmes de hifdh sont mis à disposition :

Le premier étant les cours simples de tasmig :

Généralement entre 1 à 2 heures par semaine, où l'apprentissage se fait à la maison. Les élèves récitent ce qu'ils ont appris au professeur, et font le talqin (lecture des nouveaux versets à apprendre). Le reste du temps est consacré à la révision.

Le second étant le programme intensif :

les élèves suivent plusieurs cours par semaine (de 2 à 5).

L'apprentissage se fait directement en classe avec le professeur. Par exemple, sur quatre heures de cours par semaine, trois jours sont consacrés à l'apprentissage, et le quatrième jour à la révision.

Notre objectif est d'aider les élèves à garder un rythme constant afin qu'ils puissent terminer hafadha in sha Allah.

Il est indispensable de lire attentivement ce règlement dans son intégralité. Toute inscription vaut reconnaissance que vous l'avez lu, compris et accepté. En vous inscrivant, vous vous engagez ainsi auprès de la maqraâ et devant Allah سبحانه وتعالى.

Tarifs :

Tarifs des cours à l'heure

Individuel

4.50€
de l'heure

Binôme

3.50€
de l'heure

Groupe

3.00€
de l'heure

Grp +4 élèves

2,50€
de l'heure

Grp +5 élèves

2,00€
de l'heure

+ 3 heures par semaine

Contact :

Instagram : oulat_alalbab

whatsapp : +33 7 66 00 58 82

Règlement

Organisation générale des études :

- Craindre Allah
- L'élève doit s'acquitter de tous les devoirs donnés par son enseignant.
- Toute collaboration "en cachette" avec un enseignant de l'institut est considérée comme une violation du règlement.
- Toute demande concernant l'administration (inscription, arrêt de cours, changement...) doit être adressée uniquement au secrétariat.
- Pour les inscriptions aux cours de Tahfid (apprentissage du Coran uniquement). Nous n'acceptons pas les élèves qui suivent déjà des cours d'apprentissage ailleurs et souhaitent continuer un apprentissage chez nous en même temps. Si votre inscription concerne uniquement l'apprentissage, nous vous demandons de faire un choix : soit poursuivre les cours avec votre moualim actuel, soit chez nous. Nous déconseillons fortement d'avoir plusieurs professeurs pour les cours de Tahfid afin d'assurer une progression correcte et cohérente.
- Un bon comportement envers l'administration est obligatoire.
- Le numéro du secrétariat peut être partagé librement.
- Les enfants ne constituent pas une gêne durant le cours : en cas de bruit, il suffit de couper le micro et de le rouvrir pour prendre la parole.
- Afin de préserver la relation enseignant-élève et d'éviter toute ambiguïté, il est interdit de contacter les professeurs en privé.

Avant le cours :

- L'élève doit être ponctuel et respecter les règles de politesse et de bienséance islamiques.
- Il veille à avoir révisé le cours précédent et à avoir accompli les devoirs demandés.

- L'élève prépare son matériel (mushaf, cahier, stylo). Il est recommandé d'accomplir ses ablutions avant le cours, par respect pour la Parole d'Allah qui sera lue dans les supports ou le moushaf.
- Chaque élève doit vérifier le bon fonctionnement de son matériel avant le début du cours : connexion internet, microphone, casque/écouteurs, et fermer les programmes inutiles en arrière-plan.
- L'utilisation d'un casque avec micro est fortement conseillée pour limiter les nuisances sonores. De plus, il est **interdit qu'une femme fasse entendre la voix de la moualima à un homme.**

Pendant le cours :

- L'élève doit craindre Allah et se rappeler qu'il s'agit de la Parole d'Allah.
- Il est important d'être attentif, concentré et réceptif aux remarques du professeur.
- La participation est obligatoire, en particulier lors des cours en groupe.
- L'élève ne doit pas hésiter à poser des questions ou à demander des explications supplémentaires si nécessaire.
- Il est strictement interdit d'enregistrer le cours (audio, vidéo) ou de prendre des captures d'écran sans l'autorisation préalable du professeur.
- Il est également interdit de partager les documents fournis par les enseignants sans leur accord.

Après le cours :

- L'élève doit réviser la leçon et accomplir les devoirs demandés, puis les envoyer à son professeur dans les délais fixés par celui-ci.
- Il ne doit pas hésiter à demander conseil ou à poser ses questions, que ce soit à son professeur ou directement à l'administration.
- Si l'élève estime que ses droits n'ont pas été respectés (professeur distrait, nuisances sonores, injustice, etc.), **il a le devoir d'en informer rapidement l'administration afin que la situation soit traitée.**

Créneaux horaires :

- L'élève choisit un horaire parmi les créneaux disponibles communiqués par l'administration.
- Tous les cours se basent sur l'heure algérienne. En cas de changement d'heure dans votre pays (ex. passage à l'heure d'été ou d'hiver), nous vous invitons à contacter le professeur le plus rapidement possible avant le cours, afin de vérifier s'il est possible d'adapter le créneau horaire.
- Chaque élève est libre de définir le nombre de cours qu'il souhaite suivre par semaine. Toutefois, il est conseillé de rester réaliste et de ne pas se surcharger : la régularité est plus importante que la quantité.
- Un élève trop souvent absent peut perdre son créneau au profit d'un élève plus assidu, par manque de respect des règles d'assiduité et de bienséance imposées par la maqraâ.

Classe individuelle :

- L'élève doit être assidu et ponctuel. En cas de retard, il est seul responsable de la perte de son temps d'apprentissage.
- Le professeur attend l'élève 10 à 15 minutes maximum. Passé ce délai, il quitte la salle.
- Un retard de 30 minutes entraîne l'annulation du cours, qui sera tout de même comptabilisé.
- Toute absence, même signalée à l'avance, ne sera pas rattrapée, **sauf en cas d'urgence réelle.**

Les absences considérées comme urgences sont :

- Maladie de l'élève, le rendant incapable de suivre le cours.
- (accident, décès, etc.). Le motif de toute absence doit toujours être communiqué, et le secrétariat décidera si celle-ci peut être rattrapée ou non.

Retard ou absence du professeur

- Si le professeur est en retard de 10 à 15 minutes, l'élève doit patienter. Les minutes perdues seront bien évidemment rattrapées. Si le professeur dépasse 30 minutes de retard, le cours est annulé et sera soit rattrapé, soit décomptabilisé.
- Si le professeur est absent, un rattrapage sera proposé. Dans le cas contraire, l'heure ne sera pas comptabilisée.

Nous proposons très peu de cours individuels, car la majorité des professeurs privilégient les cours en groupe. Les cours collectifs permettent en effet de profiter de plusieurs bienfaits:

- plus de motivation grâce à l'esprit de groupe
- écoute et correction mutuelle entre élèves,
- plus de dynamisme dans l'apprentissage,
- progression équilibrée et régulière

C'est pour cette raison que les cours individuels ne sont ouverts que si le professeur accepte.

Binôme et groupe :

- Un élève en retard en cours collectif en subit seul les conséquences : le professeur n'est pas tenu de l'attendre, afin de ne pas pénaliser les autres.
- En cas d'absence d'un élève, le cours est maintenu normalement.
- Même si un seul élève est présent, le cours doit être donné.
- Si un élève ne donne plus de nouvelles pendant 5 jours, il sera automatiquement retiré de sa classe.
- En cas d'absence de tout le groupe, le cours est tout de même comptabilisé, car le professeur s'était engagé et avait réservé ce créneau horaire.

- Pour les cours en binôme : si un élève est absent, le professeur peut réduire la séance à 45 minutes afin que l'élève présent bénéficie tout de même de son cours

Annulation d'un cours :

- Si l'annulation provient de l'enseignant, un rattrapage sera proposé ou, à défaut, le cours ne sera pas comptabilisé.
- Si un rattrapage est convenu et confirmé par les deux parties, l'élève doit être présent. En cas d'absence, **aucun second rattrapage ne sera proposé et le cours sera comptabilisé.**
- Si le professeur a plus de 30 minutes de retard, le cours est annulé.

Paielements :

- Toute personne qui rejoint une session déjà commencée ne paie que les cours restants à partir de sa date d'inscription. Exemple : si un élève s'inscrit le 14 novembre alors que la session a débuté le 1er septembre, il ne paiera que la période du 14 novembre à fin décembre.
- Chaque paiement doit être effectué au moment de la réception de la fiche de paiement. Tout retard supérieur à 5 jours entraînera le retrait de l'élève de sa classe. Pour les élèves qui ne peuvent payer qu'à une date ultérieure (ex. vers le 10 du mois), merci de communiquer cette date à la direction et de mettre un rappel de votre côté afin d'éviter tout relancement inutile.
- Les frais d'inscription annuels sont fixés à 3 € par famille. (Les parents et leurs enfants)
- Les personnes dans l'incapacité de les régler en sont exemptées.
- Vers la fin de chaque session, un message de rappel sera envoyé uniquement sur le groupe WhatsApp de la maqraâ (il est donc obligatoire d'y être inscrit pour les femmes)
- Ceux qui souhaitent un changement (arrêt, pause, modification d'horaires, ajout ou diminution de cours) doivent impérativement prévenir l'administration au moins une semaine avant le début de la nouvelle session.
- Tout élève qui ne prévient pas dans ce délai sera redevable du prix de la session suivante.

Engagements :

- Lors de son inscription, l'élève **s'engage pour 3 mois consécutifs**.
- Il doit **régler la totalité de ces sessions mois par mois**, qu'il soit présent ou absent.
- Sa présence est donc obligatoire durant toute cette période. Il n'est pas possible d'arrêter les cours avant la fin de ces 3 mois.
- Si malgré cet engagement, l'élève cesse de se présenter, ses absences seront comptabilisées et son paiement restera dû **quel que soit le motif**.

Les sessions sont réparties ainsi :

- Janvier à mars
- Avril à juin
- Juillet à septembre
- Octobre à décembre

Par exemple si un élève rejoint la maqraâ en février, son engagement couvrira la session en cours, soit jusqu'à avril, pour une durée de 2 mois. Chaque engagement est lié à la fin de la session en cours au moment de l'inscription.

• **Toute personne rencontrant des difficultés de paiement doit en informer l'administration** afin de trouver un éventuel arrangement.

• Le paiement constitue un engagement ferme de l'élève pour 3 mois. À partir du moment où l'inscription est validée, il n'est plus possible de se rétracter.

Tout abandon de cours sera **considéré** comme une **absence**, sans remboursement, et les paiements des mois restants resteront dus.

Pourquoi ?

- Parce que l'administration a bloqué un créneau horaire spécialement pour l'élève.
- Parce que le professeur a réservé ces heures en tenant compte de l'engagement de l'élève, ce qui impacte directement son salaire.
- Parce que chaque place est précieuse : celle qui vous est attribuée aurait pu être donnée à un autre élève.
- Et parce que nous avons des contrats avec les enseignants que nous devons respecter.

Organisation des examens

- L'élève doit obligatoirement passer un examen à la fin de chaque niveau ou livre étudié. Sans cela, il ne pourra pas être considéré comme ayant validé ce niveau ou ce livre.
- Un élève absent le jour de l'examen devra le passer ultérieurement. S'il refuse ou néglige de le faire, il ne pourra pas obtenir d'attestation de validation ni accéder au niveau supérieur.
- La réussite à l'examen requiert un minimum de 80 %. Toutefois, il revient au professeur d'évaluer si l'élève est apte à poursuivre le programme.
- En cas de réussite, l'élève a le droit de demander une attestation officielle. **L'envoi de cette attestation peut nécessiter un délai ; il convient donc de patienter.**

Que chacun se rappelle qu'Allah سبحانه وتعالى observe ses engagements, et qu'il est tenu de les respecter.

En validant son inscription, l'élève atteste par Allah avoir lu ce règlement dans son intégralité, l'avoir compris et accepté, et il s'engage à le respecter.

Le Prophète ﷺ a dit :

« Les musulmans sont tenus par leurs conditions. »

